
CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Portant harmonisation de la durée des
mandats des Responsables des
Institutions, Organes et Institutions

LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les textes subséquents ;

VU l'Acte Additionnel n°16/CEMAC/CCE/10 du 17 janvier 2010 mettant fin au Consensus de Fort-Lamy et instituant le principe de rotation des postes de responsabilité au niveau de l'ensemble des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC ;

Considérant que l'harmonisation de la durée des mandats des Responsables des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC est de nature à faciliter la mise en œuvre du principe de rotation des postes de responsabilité par ordre alphabétique des Etats membres ;

Soucieuse du bon fonctionnement des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la Communauté dans le respect du principe d'équité ;

Sur recommandation du Conseil des Ministres de l'UEAC ;

En sa session du **25 JUIL. 2012**

ADOpte

L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} : La durée des mandats des Responsables des Institutions, Organes et Institutions Spécialisées de la CEMAC est fixée à **cinq (5) ans** non renouvelable, à l'exception :

- (i) de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) où cette durée, non renouvelable, est de **sept (7) ans** pour le Gouverneur et de **six (6) ans** pour les autres membres du Gouvernement de la Banque ;

- (ii) de la Cour de Justice Communautaire, de la Cour des Comptes Communautaire et du Parlement Communautaire, pour ce qui est de la Présidence du Parlement, pour lesquels la fixation de la durée des mandats obéit à des principes spécifiques édictés dans leurs textes organiques.

Article 2 : Le présent Acte Additionnel, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'Acte Additionnel n° 33 CEMAC-CECE du 25 février 2011, entre en vigueur à la date de sa signature. Il sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté./-

BRAZZAVILLE, le 25 JUL. 2012

LE PRESIDENT,



Denis SASSOU-N'GUESSO